MAIRIE DE BAX
31310 BAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2010

OBJET : Adhésion à l'association nationale des communes sans OGM.

L'an deux mille dix et le 17 juin à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

Excusé : M. CHABROT Frédéric qui a donné pouvoir à M. Philippe BEDEL pour voter en son nom.

Mme Béatrice JOURDA a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci, par délibération du 4 juin 2009 avait décidé une adhésion de principe à l'association des communes sans OGM.

Aujourd'hui, l'association des communes sans OGM a délibéré sur les montants des tarifs de cotisation. Ceux-ci s'élèvent à 50 euros pour les communes de moins de 500 habitants, ce qui est le cas de la commune de Bax.

Monsieur le maire propose donc de valider l'adhésion de la commune de Bax à l'association des communes sans OGM et de s'acquitter de la cotisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- d'approuver la proposition de M. le maire,
- de valider l'adhésion de la commune de Bax à l'association des communes sans OGM et de s'acquitter de la cotisation de 50 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE : 30 JUIN 2010 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Le Maire, P.BEDEL

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 23/06/2010